



2025 DFPE/DAC/DDCT-SPV 64 – Subventions (**962 900 euros**) à 14 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans le 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements - avec 14 conventions pluriannuelles d'objectifs et 2 conventions annuelles et 1 avenant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Une attention particulière est portée aux dispositifs permettant aux parents de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle et de partager des temps de loisirs avec leurs enfants. Les ludothèques, les espaces ludiques et les ludomouv citoyennes (ludothèques de plein air) sont, à ce titre, des lieux incontournables pour partager des moments ludiques en famille.

Tout au long de l'année des équipes de professionnels et de bénévoles se mobilisent au quotidien, dans les structures et hors-les-murs, afin de soutenir les parents et les enfants. Le jeu permet des rencontres conviviales et des échanges interculturels et intergénérationnels. De nombreux partenariats se consolident dans les quartiers autour du jeu (écoles, centres de loisirs, structures petite enfance et medico-sociales, etc.).

Aussi, il vous est proposé d'accorder le soutien financier de la Ville de Paris pour l'année 2025 aux partenaires associatifs suivants :

L'association « UDAF » qui anime depuis mai 2022 la ludomouv citoyenne située rue Rochambeau (**9e**). Depuis l'ouverture, la fréquentation de la « Ludoneuf » est croissante ; elle propose une variété de jeux, accessibles à tous, gratuitement, pour du jeu sur place en extérieur. Au titre de l'année 2023, 11 278 visites ont été enregistrées avec l'accueil de 6 383 enfants et 4 895 adultes.

Par ailleurs l'UDAF continue, avec la gestion de la ludothèque « Planète Jeux » (**18e**), de participer sur le territoire de la Goutte d'Or, au développement du lien socio-culturel intergénérationnel en utilisant comme moyen fédérateur le jeu. En 2023, la ludothèque a reçu 15 662 visites soit en moyenne 92 personnes par jour d'ouverture. La ludothèque compte 282 familles adhérentes, soit 1 041 usagers (parents, proches et enfants confondus). En 2025, l'association prévoit un plan d'action pour renforcer son lien aux familles du quartier.

L'association « Au temps du jeu » pour la gestion des ludothèques « Denise Garon » (**13e**) et « Nautilude » (**11e**).

La ludothèque « Denise Garon » a pour objectif de proposer des activités ludiques diversifiées avec le concours de nombreux partenaires. La ludothèque fonctionne grâce à une variété d'accueils : accueil tout public, accueil petite enfance, accueil multimédia et accueil public porteur de handicap. En 2023, elle a enregistré 11 678

passages, de 1 248 usagers différents issus de 377 fraties soit une moyenne de 18 personnes par séance.

La ludothèque « Nautilude », située dans le quartier prioritaire Fontaine au Roi, a connu des évolutions depuis sa reprise par l'association Au temps du jeu depuis début 2023. L'association a mis en place une nouvelle organisation et un nouveau projet d'équipement, tout en s'inscrivant dans une continuité. Elle a par ailleurs repris et développé des partenariats de proximité et dans l'arrondissement, organisé et participé à des temps forts. Les premières phases de travaux réalisées en 2024 permettent d'ores et déjà une amélioration de la qualité d'accueil dans la ludothèque.

L'association « Accessieux » (12e) pour la gestion de deux ludothèques : la ludomouv citoyenne « Lamoricière » implantée sur l'avenue Lamoricière et la ludothèque Baron le Roy.

En 2023, les fréquentations mensuelles atteignaient entre 160 et 800 personnes. La ludomouv a su devenir un lieu important pour les familles du quartier populaire de la Porte de Vincennes, en face de l'école. L'équipe de ludothécaires a construit plusieurs partenariats de proximité et a participé à plusieurs temps forts du quartier. La ludothèque Baron le Roy, qui souhaite rendre le loisir du jeu de société accessible aux personnes déficientes visuelles de tout âge, est également une ludothèque de quartier, un lieu de loisirs pour tous, de rencontre et de convivialité. Pour 2025, il s'agit aussi de finir de préfigurer la prochaine ludothèque au sein du local Carnot, Porte de Vincennes (avec le déménagement de la ludothèque actuelle Baron le Roy prévu à l'automne 2025).

L'association « Le Périscope » (12e) qui, depuis octobre 2018, anime une des deux premières ludomouv citoyennes parisiennes, la « Ludoscope », installée dans la voie piétonnée dite « rue aux enfants » rue Bignon. Avec l'appui de plusieurs bénévoles et en partenariat avec plusieurs associations de quartier, le projet a vocation à fédérer les habitants en proposant un lieu familial, convivial et intergénérationnel, pour un public de tout âge. La ludomouv est devenue un lieu familial incontournable du quartier. En 2024, la Ludoscope a ouvert durant 51 semaines pour un volume horaire de 1 293 heures annuelles. En moyenne, cette grande amplitude a permis d'accueillir jusqu'à 100 familles par semaine, soit environ 200 personnes par mois.

L'association « Association Rungis Brillat Peupliers - ARBP » (13e) qui, depuis l'été 2023, anime une ludomouv citoyenne appelée "La boîte rouge" installée place Pierre Riboulet. L'association, implantée depuis 27 ans dans le quartier, a repris l'animation de cette ludomouv auparavant portée par l'association « Les Parques ». Au cours de l'exercice 2024, l'équipement a été ouvert 203 jours pour une amplitude horaire de 595 heures. Sur cette période, 3 914 enfants ont été accueillis ainsi que 2 060 adultes soit un total de 5 974 participants. Des partenariats avec les écoles en proximité ont pu se consolider. Pour 2025, l'association prévoit de nouveaux partenariats et une meilleure communication avec le public.

L'association « Association Florimont » (14e) pour la gestion de la ludothèque « Ludido » (intégrant l'action « Vidéado ») et la ludomouv citoyenne. Dans ses locaux, cette structure propose, en plus de ses activités classiques de ludothèque, des activités spécifiques pour les adolescents dans le cadre de son projet « Vidéado ». Elle complète cette présence sur le territoire par l'animation d'une ludomouv citoyenne située au square du cardinal Wyszynski depuis l'été 2023. L'installation de la ludomouv dans ce square a permis à Florimont de renforcer son offre ludique déjà proposée mais aussi de bénéficier d'un point d'ouverture sur le quartier pour déployer une offre élargie. En 2023 la ludothèque d'intérieur a recensé 5 217 visites (représentant plus de 90 familles) et la ludomouv a accueilli près de 1 400 personnes.

L'autre projet concerné par cette délibération est le projet « Graine de Quatorzien », soutenue par la DDCT-Service Politique de la Ville. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les habitants de toutes générations à la biodiversité, à la transition écologique, notamment par l'alimentation et la santé (à travers les semis de blés jusqu'à la fabrication du pain, des promenades nature urbaine guidées, et des débats et tables rondes).

L'association « L'Assoce » (17e) qui anime une ludomouv citoyenne au Parc Martin Luther King depuis 2019. Situé au cœur d'ensembles immobiliers récents, le parc est un espace de rencontre et de détente pour des familles d'horizons et d'âges divers. Dans ce cadre, la ludomouv est un lieu bien repéré par tous proposant régulièrement des animations ludiques, artistiques et culturelles très fréquentées par des habitants en recherche de lieux où la convivialité et les échanges intergénérationnels sont possibles. Au cours de l'année 2024, la Ludomouv a ouvert 109 jours. Par jour, le dispositif accueille, en moyenne, 60 enfants et 137 personnes. L'acquisition par l'association d'un local en proximité lui permet de tisser des passerelles entre l'activité « FabLab/Crathèque » (ateliers de médiation culturelle et scientifique) et la ludomouv.

L'association « École Normale Sociale » (18e) pour la gestion de la ludothèque « Torcy », au sein du Centre social. Outil du projet social de l'équipement, la ludothèque développe des accueils libres tous publics et des activités spécifiques dont des moments privilégiés pour les jeunes enfants, les pré-adolescents et les adolescents. Elle est implantée dans le quartier La Chapelle – Marx Dormoy, quartier prioritaire de la politique de la ville. En 2024, la ludothèque a développé son réseau de partenaires, notamment les autres acteurs du jeu dans le 18^e et ses activités hors-les-murs. L'accueil tout public à la ludothèque en 2024 est de 4 800 personnes ; de plus, les animations hors-les-murs ont touchés 1 700 personnes pour cette même année.

L'association « Home Sweet Mômes » (18e) pour l'animation de la ludomouv citoyenne installée au square des Poissonniers (18^{ème}) et son café itinérant des enfants.

La ludomouv citoyenne permet depuis 2019 à l'association d'investir un quartier de l'arrondissement autre que celui de la Goutte d'Or où elle est implantée historiquement, et de venir à la rencontre d'un nouveau public. En donnant une place aux échanges intergénérationnels et en occupant l'espace public par une présence régulière dans un espace vert de la Ville de Paris, le projet offre un espace ludique, convivial et collaboratif. Au cours de l'année 2023, près de 10 000 personnes ont été accueillies.

L'association a poursuivi le développement de son « café itinérant des enfants ». Il s'agit de l'aboutissement d'une réflexion autour de l'exercice de la parentalité dans le quartier de la Goutte d'Or, de la rencontre entre habitants et acteurs associatifs et de l'absence de lieux ouverts à tous le week-end et spécialement aux enfants et aux familles. Durant l'année 2023, plusieurs établissements culturels du quartier ont été investis pour y organiser les journées itinérantes du café des enfants : cette action a concerné plus de 1 000 personnes.

En 2025, suite à un vote des habitants dans le cadre du budget participatif 2019, l'association prévoit d'investir un local dans le quartier ; les travaux sont en cours.

L'autre projet concerné par cette délibération est le projet « Petit Festival », soutenue par la DAC. Le P'tit festival cultive le lien en réunissant l'ensemble de la population du 18^{ème} arrondissement, enfants et parents et notamment ceux qui sont éloignés de la culture. Il a pour objectif de favoriser l'éveil à l'art en offrant un accès gratuit à des spectacles de qualité pour les 0-3 ans et leurs familles.

Par ailleurs, avec le projet « Jeunesse d'Orée », soutenue par la DDCT-SPV, l'association souhaite agir en faveur de l'égalité des chances en accompagnant des

jeunes de l'arrondissement dans la construction de leur orientation, leur parcours d'études et leur insertion professionnelle grâce à des modèles locaux inspirants. Le dernier projet concerné par cette délibération est le projet « Rues aux enfants », soutenue par la DDCT-Service Politique de la Ville. L'objectif est l'appropriation de l'espace public par l'enfant dans un environnement bienveillant et sécurisant pour faire des espaces collectifs des espaces communs et de liberté. En 2023, 16 programmes « Rues aux enfants » ont été proposés et organisés d'avril à octobre dans les rues Émile Duployé, Richomme et Oran, avec en plus l'organisation de trois temps forts.

L'association « Les demains qui chantent » pour l'animation du « Maquis d'Émerveille » dans le Jardin Frédéric Dard, au cœur de la Cité des Arts, sur la Butte Montmartre (18e). L'objectif du projet est d'éveiller à la question des relations entre arts, enfants et nature. Ce projet s'articule autour de l'aménagement paysager du jardin et de séances d'accueil artistiques pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents (en novembre 2024, 26 séances avaient été tenues, avec la participation de 242 familles). Cela s'inscrit dans le cadre des partenariats suivants : écoles maternelles, crèches, partenaires associatifs.

L'association « Belle Ville ABV » (19e) pour l'animation de la ludomouv citoyenne située Place Marcel Achard. L'association a su développer des activités autour du container, à destination des familles, en particulier pendant la période estivale. La ludomouv s'est imposée comme véritable outil d'animation hors-les-murs de toute l'équipe du centre social. C'est un public de tout âge et de tout horizon qui vient partager des moments ludiques. En 2024, 147 séances ont été mises en place avec la participation d'environ 300 familles, pour un nombre total de 3 800 personnes accueillies.

L'association « Espace 19 » (19e) pour l'animation de sa ludothèque « Espace Ludo » située dans la Halle Secrétan. Cet espace a pour objectif d'offrir un lieu d'éveil et d'épanouissement autour du jeu pour les enfants et les adolescents, et un lieu ressource pour les parents dans un esprit d'écoute, d'échange et de convivialité. Dans un espace aménagé pour que tous les âges s'y sentent bienvenus, sont proposés des jeux en accès libre, des échanges animés par des professionnels pour les parents et des ateliers partagés renforçant le lien parent – enfant. Largement tourné vers les familles autour d'activités ludiques intergénérationnelles, l'Espace Ludo développe aussi des projets spécifiques pour les adolescents (sorties, séjours, jeux vidéo, ateliers informatiques, etc.). En 2023, la fréquentation de l'Espace Ludo est à la hausse : 21 489 personnes ont fréquenté la structure. Les accueils de groupe ont été très réguliers (notamment avec des écoles et des structures spécialisées dans le handicap). Les actions hors-les-murs dans les collèges de proximité ont progressé également. Depuis 2024, le volet parentalité se renforce, avec l'appui de l'agrément « lieu ressources parentalité » délivré par la CAF.

L'association « Léo Lagrange » (19e) pour l'animation de la ludomouv citoyenne « Ludoléo » située sur la place des Fêtes. Depuis l'ouverture de cet espace à la mi-juin 2024, le dispositif s'est pleinement inscrit dans le territoire, en lien notamment avec le CAPLA. Un pic de fréquentation a été observé durant l'été, avec une part importante des familles avec enfants de 3 à 10 ans.

L'association « Strata'j'm Paris » (20e) pour la gestion de la ludothèque « Maison des Jeux » et son annexe la « Cabane Davout » ainsi que la ludomouv citoyenne située rue Piat/ passage Piat. Outre les activités classiques proposées à un public familial et intergénérationnel dans les deux ludothèques et hors-les-murs, l'activité des deux structures est particulièrement tournée vers un public d'adolescents et de jeunes adultes. Au cours de l'année 2023 la Cabane Davout a accueilli 8 174 personnes, et la Maison des jeux 9 040 personnes. Quant à la ludomouv citoyenne, 5 459 personnes

ont été accueillies. Fin 2024, la ludomouv s'est déplacée Place Alphonse Allais, pour répondre à un enjeu d'animation positive de cet espace public. A noter que l'association alerte les financeurs depuis fin 2024 sur sa situation financière.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, **une subvention d'un montant global de 962 900 euros** selon la répartition précisée ci-dessous.

L'association « UDAF » : 74 000 euros,

- 19 000 euros pour ludomouv citoyenne
- 55 000 euros pour la ludothèque Planète Jeux

L'association « Au temps du jeu » : 233 000 euros

- 118 000 euros pour la ludothèque Denise Garon
- 115 000 euros pour la ludothèque Nautilude

L'association « AccessijeuX » : 45 000 euros

- 20.000 euros pour la ludomouv citoyenne
- 25 000 euros pour la ludothèque Baron le Roy et la suite de la préfiguration du local Carnot

L'association « Le Périscope » : 20 000 euros

L'association « Association Rungis Brillat Peupliers » : 20 000 euros

L'association « Association Florimont » : 88 900 euros

- 63 500 euros au titre du fonctionnement de la ludothèque Ludido et Vidéado (DFPE / Mission Familles)
- 24 400 euros au titre de l'action de la ludomouv citoyenne (DFPE / Mission Familles)
- 1 000 euros pour l'action « graine de quatorzien » (DDCT-SPV)

L'association « L'Assoce » : 20 000 euros

L'association « École Normale Sociale » : 72 000 euros

L'association « Home Sweet Mômes » : 42 000 euros

- 20 000 euros au titre de la ludomouv citoyenne (DFPE / Mission Familles)
- 3 000 euros au titre des actions du café itinérant (DFPE / Mission Familles)
- 3 000 euros au titre des actions du café itinérant (DDCT / Service Politique de la Ville)
- 2 000 euros au titre de l'action Jeunesse d'Orée (DDCT / Service Politique de la Ville)
- 4 000 euros au titre de l'action la Rue aux enfants (DDCT / Service Politique de la Ville)
- 10 000 euros au titre de l'action le Petit Festival (DAC)

L'association « Les demains qui chantent » : 10 000 euros

L'association « Belle Ville ABV » : 20 000 euros

L'association « Espace 19 » : 210 000 euros

L'association « Léo Lagrange Ile de France » : 20 000 euros

L'association « Strata'j'm Paris » : 88 000 euros

- 80 000 euros au titre des actions de la ludothèque et de la ludomouv citoyenne pour les familles parisiennes (DFPE / Mission Familles)
- 8 000 euros au titre au titre des actions de la ludothèque pour les familles parisiennes (DDCT / Service Politique de la Ville)

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

Anne HIDALGO

2025 DFPE/DAC/DDCT-SPV 64 – Subventions (962 900 euros) à 14 associations pour le fonctionnement d’espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans le 9e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements - avec 14 conventions pluriannuelles d’objectifs et 2 conventions annuelles et 1 avenant.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signées le 2025 par l’association « UDAF » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Au Temps du Jeu » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs et la convention annuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Accessijoux » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Le Périscope » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 30 mars 2023 par l’association « ARBP » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Florimont » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « L’Assoce » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Ecole Normale Sociale (ENS) » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Home Sweet Mômes » et la Ville de Paris,

Vu la convention annuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Les Demains qui Chantent » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Belle Ville ABV » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « Espace 19 » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d’objectifs signée le 2025 par l’association « LEO LAGRANGE NORD – Île-De-France » et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 2025 par l'association « Strataj'm' » et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 14 associations, la signature de 12 conventions pluriannuelles et 1 convention et 1 avenant pour le fonctionnement des espaces ludiques, des ludothèques et des ludomouv citoyennes parisiennes,

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} commission

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris – UDAF » ayant son siège social 28, Place Saint Georges (9^e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 74 000 euros est allouée à l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris - UDAF », (N° tiers PARIS ASSO : 21013) selon la répartition suivante :

- pour la ludomouv citoyenne (9e) : 19 000 euros (N° de dossier 2025_02714)
- pour la ludothèque « Planète Jeux » (18e) : 55 000 euros (N° de dossier 2025_02718).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Au Temps Du Jeu » ayant son siège social 8 Square Dunois 13^e, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 4 : Une subvention de 233 000 euros est allouée à l'association « Au Temps Du Jeu » (N° tiers PARIS ASSO : 197070) selon la répartition suivante :

- pour la ludothèque « Denise Garon » (13e) : 118 000 euros (N° de dossier 2025_00452)
- pour la ludothèque « Nautilude » (11e) : 115 000 euros (N° de dossier 2025_00448)

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « AccessiJeux » ayant son siège social 39, rue Baron Le Roy à Paris (12e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 6 : Une subvention de 45 000 euros est allouée à l'association « AccessiJeux » (N° tiers PARIS ASSO : 183607 selon la répartition suivante :

- pour la ludothèque « Baron Le Roy » (12e) : 25 000 euros (N° de dossier 2025_06729)
- pour la ludomouv « Lamoricière » (12e) : 20 000 euros (N° de dossier 2025_05116)

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Le Périscope » ayant son siège social 181 Avenue Daumesnil, Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 8 : Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association « Le Périscope » (N° tiers PARIS ASSO : 181941 , N° dossier : 2025_05174) pour le fonctionnement de la ludomouv citoyenne (12e).

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l' « Association Rungis Brillat Peupliers» ayant son siège social 11, rue de la Fontaine à Mulard 13è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 10 : Une subvention de 20 000 euros est allouée à l' «Association Rungis Brillat Peupliers» (N° tiers PARIS ASSO : 6381, N° dossier : 2025_00083) pour le fonctionnement de la Ludomouv citoyenne (13e).

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « FLORIMONT » ayant son siège social 5-9 Place Marcel Paul 14è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 12 : Une subvention de 88 900 euros est allouée à l'association « FLORIMONT » (N° tiers PARIS ASSO : 12706) pour les actions suivantes :

- Subvention de 88 900 euros au titre de la DFPE / Mission Familles :
 - Pour la ludothèque « Ludido » et le projet « Vidéado » (14e) : 63 500 euros (N° de dossier 2025_02813)
 - Pour la Ludomouv citoyenne (14è) : 24 400 euros

(N° de dossier 2025_02823 et 2025_07843)

- Subvention de 1 000 euros de la DDCT-SPV pour l'action « Graine de Quatorzien » (14è)
(N° de dossier 2025_00958)

Article 13 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « L'Assoce » ayant son siège social 57, rue Dulong 17è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 14 : Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association « L'Assoce » (N° tiers PARIS ASSO : 120542, N° dossier : 2025_12738) pour le fonctionnement de la Ludomouv citoyenne (17e).

Article 15 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « L'École Normale Sociale (ENS) » ayant son siège social 2, rue Torcy 18è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 16 : Une subvention de 72 000 euros est allouée à l'association « L'École Normale Sociale (ENS) » (N° tiers PARIS ASSO : 9885, N° dossier : 2025_04196) pour le fonctionnement de la ludothèque (18e)

Article 17 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Home Sweet Mômes » ayant son siège social 9, rue Saint Bruno 18è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 18 : Une subvention de 42 000 euros est allouée à l'association « Home Sweet Mômes » (N° tiers PARIS ASSO : 161081) pour les actions suivantes :

Subvention au titre de la DFPE / Mission Familles :

- pour la ludomouv citoyenne (18e) : 20 000 euros (N° de dossier 2025_04267)
- pour Le Café Itinérant des enfants (18e) : 3 000 euros (N° de dossier 2025_07831)

Subvention au titre de la DDCT-SPV :

- pour le Café itinérant des enfants (18e) : 3 000 euros (N° de dossier 2025_01808)
- pour Jeunesse d'Orée (18e) : 2 000 euros (N° de dossier 2025_01793)
- pour la Rue aux enfants (18e) : 4 000 euros (N° de dossier 2025_01796)

Subvention au titre de la DAC :

- pour le Petit Festival (18e) : 10 000 euros (N° de dossier 2025_04269)

Article 19 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Les demains qui chantent » ayant son siège social 7, rue du Dr Pesqué (93300 Aubervilliers) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 20 : Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'association « Les demains qui chantent » (N° tiers PARIS ASSO : 19561, N° dossier : 2025_05020) pour le fonctionnement de son projet « Le Maquis d'Émerveille » (18e).

Article 21 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'« Association Belle Ville ABV » ayant son siège social 17, rue Jules Romains 19è pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 22 : Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'« Association Belle Ville ABV » (N° tiers PARIS ASSO : 19704, N° dossier : 2025_05313) pour le fonctionnement de la Ludomouv Citoyenne (19e).

Article 23 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « ESPACE 19 » ayant son siège social 6, rue Henri Verneuil 19è, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 24 : Une subvention de 210 000 euros est allouée à l'association « ESPACE 19 » (N° tiers PARIS ASSO : 246, N° dossier : 2025_06435) pour le fonctionnement de l'espace familles « Espace Ludo – Halle Secrétan » (19e).

Article 25 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « LEO LAGRANGE NORD – Île-De-France » ayant son siège social 27 rue de l'Amiral Courbet à Amiens (80), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 26 : Une subvention de 20.000 euros est allouée à l'association LEO LAGRANGE NORD – Île-De-France pour le fonctionnement expérimental de sa Ludomouv' citoyenne située Place des Fêtes (19e). (N° tiers PARIS ASSO : 185552, N° dossier : 2025_07060).

Article 27 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « STRATA'J'M PARIS » ayant son siège social 86, rue des Couronnes 20è pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 28 : Une subvention de 88 000 euros est allouée à l'association « STRATA'J'M PARIS » (N° tiers PARIS ASSO : 33381) pour les actions suivantes :

- Subvention de 80.000 euros au titre de la DFPE / Mission Familles pour le fonctionnement des ludothèques « la Maison des Jeux » et « la Cabane Davout » (20e) et la Ludomouv citoyenne Haut du parc de Belleville (20e) (N° de dossier 2025_05543) ;

- Subvention de 8 000 euros au titre de la DDCT-SPV : pour le fonctionnement des ludothèques « la Maison des Jeux » et « la Cabane Davout » (N° de dossier 2025_05542).

Article 29 : La dépense de fonctionnement correspondante de 962 900 euros sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2025 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO